

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 058 à OCA26 060 – Résolution CA26 09 0238 / Dossier 1260306021

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521).*

OCA26 061 – Résolution CA26 09 0240 / Dossier 1265789003

Ordonnance visant à réduire la limite de vitesse prescrite sur trois axes du réseau artériel ainsi que sur deux axes du réseau collecteur :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 9°)*

OCA26 062 – Résolution CA26 09 0241 / Dossier 1260541001

Ordonnance relative à l'installation d'arrêts obligatoires :

- *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA26 063 – Résolution CA26 09 0242 / Dossier 1268373018

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA26 061 à OCA26 063 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 18 septembre 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert